



Tigy

Inventaire de biodiversité sur la commune

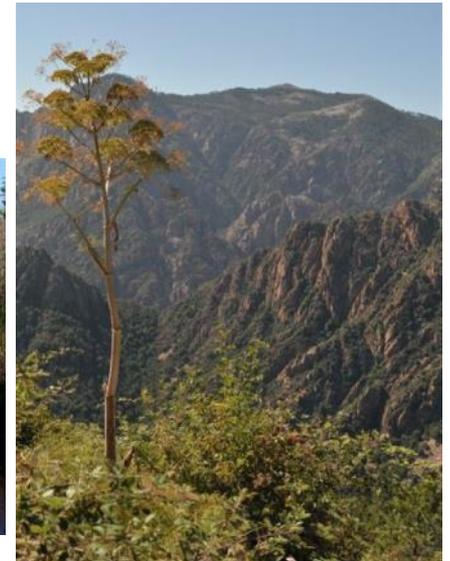
2022-2023



Biodiversité ? Diversité du monde vivant...



Des espèces...



Des écosystèmes...

Sans oublier la diversité génétique...



Coccinelle asiatique



**38 543 espèces
menacées en 2021
(28 %) UICN**



L'érosion de la biodiversité est aussi **un phénomène local ...**

17 % des espèces sont menacées en région Centre-Val de Loire



Leucorrhine à gros thorax (EN)



Hibou des marais (CR)



Pélobate brun (CR)



Adonis couleur de feu (CR)

Sans oublier **les espèces déjà disparues** ni la raréfaction de la biodiversité ordinaire ...

Et pourtant, l'Homme dépend étroitement des espèces sauvages...

- ✓ **Valeurs écologiques**

Purification de l'air et de l'eau, régulation des climats, limitation des ruissellements, fertilisation des sols...

- ✓ **Valeurs économiques et médicales**

Aliments, médicaments, biomimétisme, auxiliaires de cultures, régulation des ravageurs, des parasites, pollinisation...

- ✓ **Valeurs esthétiques, récréatives, culturelles**



LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Une association loi 1901 qui œuvre **depuis plus de 75 ans** à **l'étude**, la **sensibilisation** et la **protection** de la nature et de l'environnement.

Nos objectifs :

- ✓ *étudier et protéger les milieux naturels ;*
- ✓ *veiller et participer activement à la préservation de la faune, de la flore et des habitats ;*
- ✓ *éduquer tous les publics à l'environnement par une vulgarisation scientifique rigoureuse ;*
- ✓ *participer au débat public auprès des institutions locales, départementales, régionales ou nationales ;*
- ✓ *engager toute action visant à réduire les impacts néfastes de l'homme sur son environnement.*





IBC : *Inventaire de la biodiversité dans la commune*
Connaître **et** sensibiliser **et** assister les communes



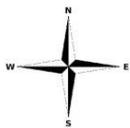
TIGY – Sites étudiés

Inventaire de Biodiversité Communale Commune de Tigy

Localisation des secteurs IBC

Site Tigy

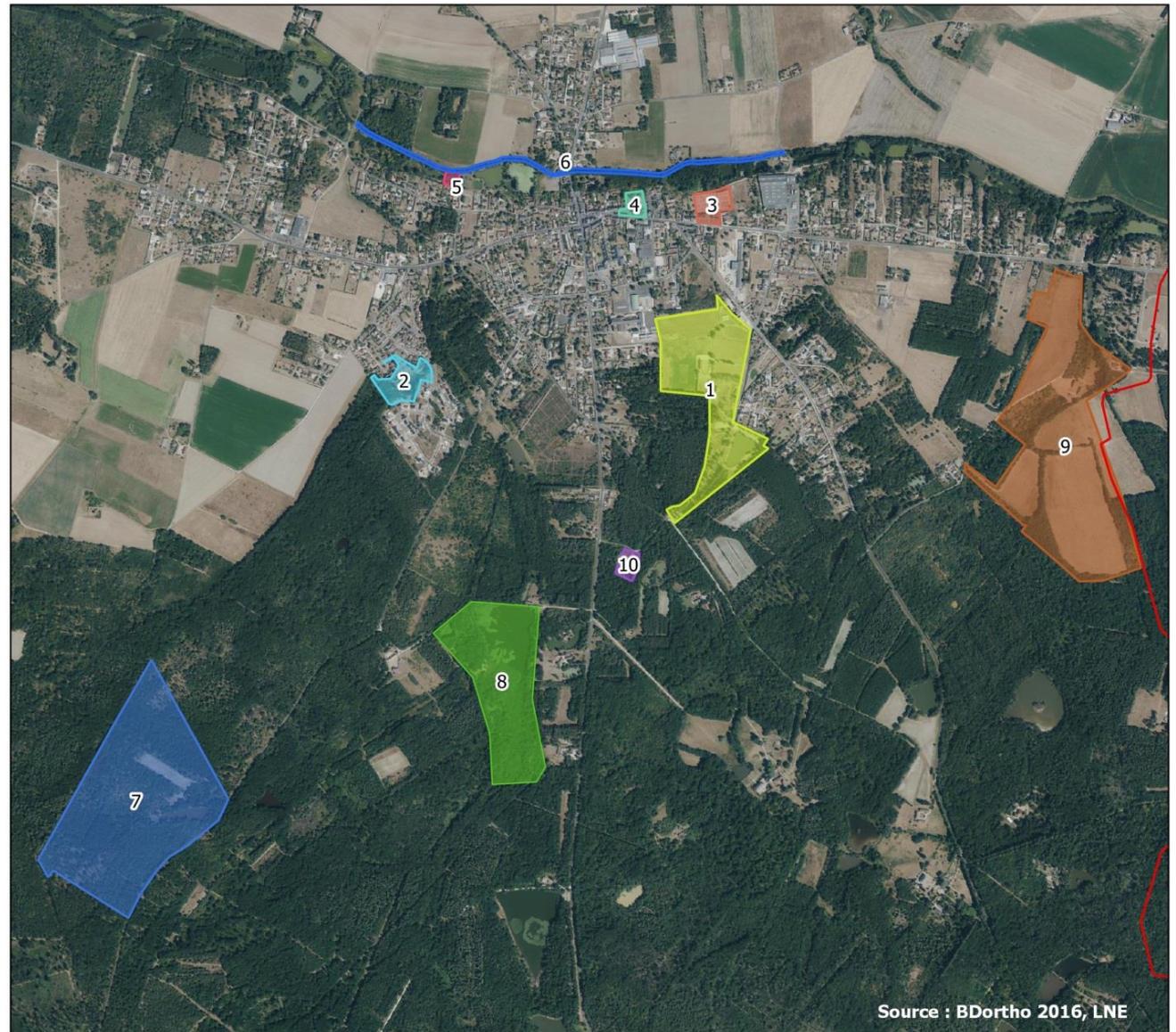
- 1-Etang communal et terrain de sports
- 2-Bassin des Acacias
- 3-Cimetière et ses abords
- 4-Square de l'église
- 5-Mare du Leu
- 6-Tronçon au bord du Leu
- 7-Bois de Balesme
- 8-Etang de L'Oisonnière
- 8-La Guette Brulée
- 10-Les Railleries
- Limite communale



0 250 500 m



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 05.2022



Source : BDortho 2016, LNE

TIGY EN IMAGES

➔ Quelques-uns des sites et milieux étudiés :



Mares, étangs, boisements, prairies, zones ensauvagées, lagune pluviale, cours d'eau...

PROTOCOLES

FLORE (2022)

Recherche des plantes par type de milieux, d'avril à septembre.



Parcours à pied de l'ensemble des sites en notant chaque espèce rencontrée.

Localisation précise des espèces patrimoniales et invasives.



PROTOCOLES

INSECTES (2022)

Recherche des papillons et libellules, d'avril à septembre.



Inventaires réalisés dans des conditions météorologiques favorables (vent faible, $T > 15^{\circ}\text{C}$).

Identification des espèces à vue ou par capture au filet.



PROTOCOLES

AMPHIBIENS (2022)

Inventaire des anoues (grenouilles et crapauds) et des urodèles (tritons et salamandre) dans les zones humides, de mars à mai.



Anoues

Écoute nocturne des mâles chanteurs à deux moments-clés de l'année (mars/avril et mai/juin).

Recherche à vue de pontes et de têtards.



Urodèles

Capture de larves et d'adultes à l'épuisette ou grâce à des nasses.

PROTOCOLES

REPTILES (2022)

Inventaire des serpents, des lézards et des orvets dans les milieux embroussaillés (lisières, fourrés...), d'avril à septembre.



Recherche à vue durant les matinées ensoleillées.

Mise en place et contrôles réguliers de **plaques noires** utiles aux reptiles pour se réchauffer.

PROTOCOLES



Oiseaux (2022)

Inventaire du nombre d'espèces par échantillonnages répétés, d'avril à juin.

Points d'écoute de 20 minutes le long de parcours-échantillons ;

Deux passages : avant et après le 8 mai, au lever du jour ;

Tous les oiseaux vus ou entendus sont notés.



PROTOCOLES



Chauves-souris (2022)

Inventaire du nombre d'espèces par échantillonnages répétés, de juin à septembre.

Trois soirées d'écoute.

Utilisation de détecteurs d'ultrasons.

L'inventaire se concentre sur individus en chasse.

Tous les chauves-souris identifiées sont notées.



PROTOCOLES

Evaluation de la patrimonialité

Statut de protection : réglementation nationale et régionale ; espèce citée dans les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore ».

Intérêt pour l'identification des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Classification dans le Livre rouge régional :

Espèces menacées								
RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD	NA	NE
Disparue au niveau régional	En danger critique	En danger	Vulnérable	Quasi menacée	Préoccupation mineure	Données insuffisantes	Non applicable	Non évaluée

Espèces SIQF (Insecte saproxylique indicateur de la qualité des forêts).

Espèces d'intérêt entomologique et/ou biogéographique.

Les espèces protégées par la loi française

- Protection nationale (L 411-2 du Code de l'Environnement, inscrites sur la liste nationale (R 211-1 et suivants) ou régionale



- Sont interdits la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.
- Ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux

Les espèces et milieux d'intérêt européen

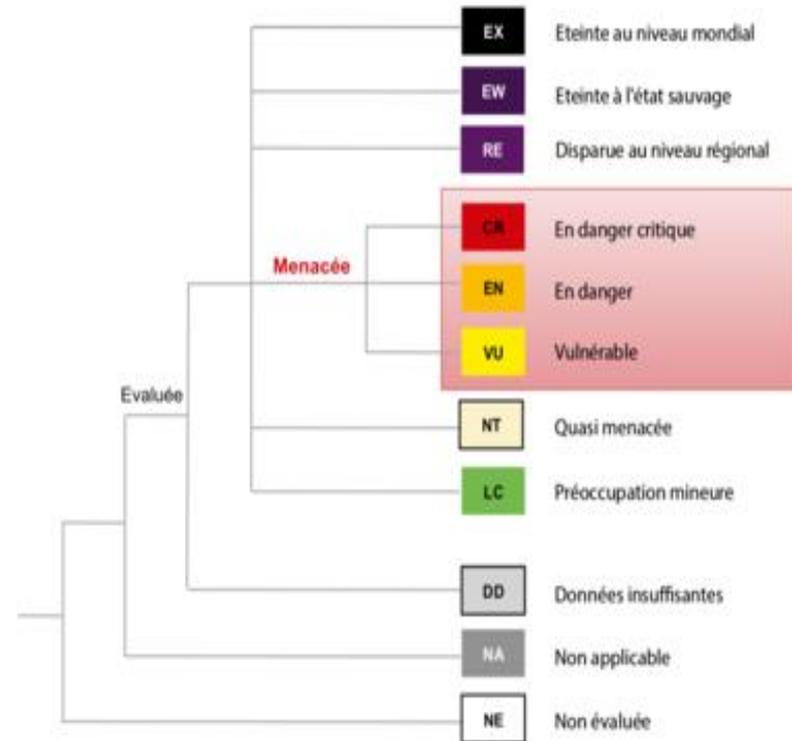
- Listées à l'annexe I de la **directive « oiseaux »** (*espèces dont les habitats doivent faire l'objet de mesures de protection*) ;
- Listées aux annexes II ou IV de la **directive « faune-flore-habitats »** (II : *espèces dont les habitats doivent faire l'objet de mesures de protection* ; IV : *espèces strictement protégées*).



Espèce commune >< espèce rare
Espèce migratrice >< espèce sédentaire
Espèce nicheuse >< espèce de passage



Les espèces menacées



Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Résultats des inventaires



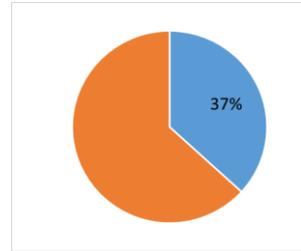
La flore

➔ **389 espèces recensées sur le terrain (+ 137 dans la bibliographie)**

5 (+4) espèces **protégées**

8 (+20) espèces déterminantes des **ZNIEFF**

9 (+5) espèces **rare**s à très rares dans le département



1430 espèces
de plantes
dans le Loiret

Résultats d'inventaires



Comaret

Protégée régionale
Déterminante ZNIEFF
En danger critique d'extinction



Polystic à soie

Rare
Protégé régional



Gnaphale jaunâtre

Déterminante ZNIEFF
Assez commune

Intérêt des pelouses, landes, queues d'étangs, mares végétalisées...

La flore

➔ ...mais aussi des espèces invasives !

Quatre espèces invasives avérées, deux espèces en liste d'observation, une en liste d'alerte... et des espèces déjà naturalisées.



Hydrocotyle fausse renoncule

Invasive avérée prioritaire



Cerisier tardif

Invasive avérée secondaire

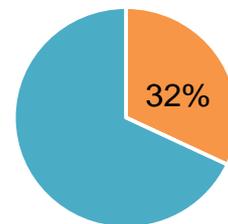
Susceptibles de dégrader les habitats naturels à court ou moyen terme.

Les insectes

→ Les papillons de jour

32 espèces recensées sur le terrain (+ 4 dans la bibliographie)

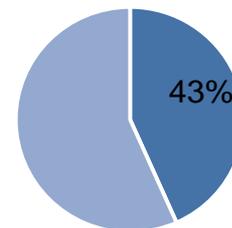
Deux espèces patrimoniales repérées au lieu-dit la « Petite Brosse » (le Morio et la Petite Tortue)



→ Les libellules

26 espèces recensées sur le terrain (+ 5 dans la bibliographie)

Deux espèces patrimoniales (l'Agrion orangé et le Leste verdoyant)



Résultats d'inventaires



Agrion orangé

Déterminante ZNIEFF
Vulnérable



Leste verdoyant

Quasi menacé



Morio

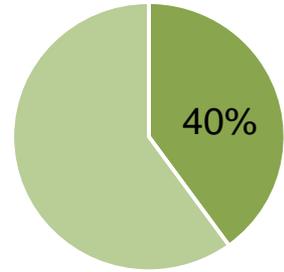
Déterminante ZNIEFF
Assez commune

Intérêt des zones humides en bon état de conservation et espaces ouverts fleuris...

Les amphibiens

➔ Six espèces recensées

- Deux espèces d'intérêt européen (la Rainette verte et la Grenouille agile)
- Toutes les espèces sont protégées (sauf la Grenouille verte)



Crapaud commun



Salamandre tachetée

Protection nationale



Grenouille agile

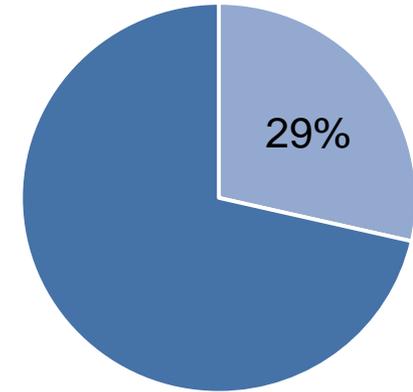
Protection nationale

Intérêt des zones humides, notamment des mares, en forêt ou insérées dans un réseau écologique bien préservé.

Les reptiles

➔ **Quatre espèces recensées**

Toutes protégées au niveau national



Lézard à deux raies

Protection nationale
Intérêt européen



Couleuvre helvétique

Protection nationale

Intérêt des mosaïques de milieux ouverts et de broussailles : friches, lisières forestières, haies, espaces « délaissés »...

Les oiseaux

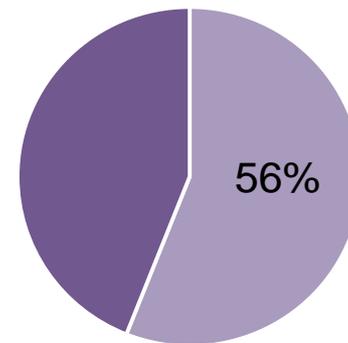
➔ 103 espèces recensées dont 81,5 % sont nicheuses

12 figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux

22 nicheuses déterminantes des ZNIEFF

11 rapaces

15 menacées ou quasi-menacées



150 espèces d'oiseaux nicheuses dans le Loiret



Chevêche d'Athéna

Quasi-menacée
Déterminante ZNIEFF



Hibou moyen-duc

Protection nationale



Pouillot siffleur

Vulnérable
Déterminant ZNIEFF

Les oiseaux

*Intérêt des **boisements** : vieux arbres, arbres à **cavités**, **arbres morts**, sous-étage bien développé.*

*Intérêt des **friches et broussailles** : végétation spontanée, **ronciers**, ourlets forestiers.*

*Ce sont des sites **d'alimentation et de nidification**, sites **refuges** pour les oiseaux de milieux agricoles.*



Pic mar



Rossignol



Chardonneret

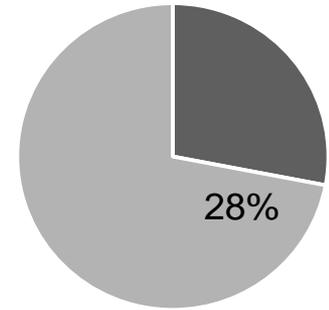
Les chauves-souris

➔ Sept espèces identifiées

Toutes protégées au niveau national et européen

Trois espèces quasi menacées

Quatre déterminantes ZNIEFF



25 espèces de chauves-souris dans le Loiret



Notule commune

Protection nationale
Directive HFF
Déterminante ZNIEFF



Sérotine commune

Protection nationale
Directive HFF



Murin de Daubenton

Protection nationale
Directive HFF
Déterminante ZNIEFF
Quasi menacé

Autres inventaires

➔ 12 espèces de mammifères terrestres

Deux protégées au niveau national

Une invasive



Écureuil roux

Protection nationale



Hérisson d'Europe

Protection nationale

Tigy

La vie sauvage dans la commune



Préconisations de gestion



Gestion des sites étudiés

- ➔ Le croisement des inventaires permet d'établir **un premier diagnostic écologique des sites.**
- ➔ Ce diagnostic permet **d'orienter la gestion pour conserver, voire améliorer, leur biodiversité.**
- ➔ Ces éléments sont résumés, pour chaque site, dans **une fiche de synthèse transmise à la commune.**
- ➔ **Les autres espaces naturels de la commune peuvent également bénéficier de la gestion proposée.** Tous les espaces non bâtis sont importants pour le déplacement et la circulation des espèces, dans l'esprit des **trames verte et bleue.**

L'Étang de l'Oisonnière en quelques mots

Inventaire de Biodiversité Communale

Commune de Tigy

Espèces remarquables

Amphibiens

Grenouille verte 

Oiseaux

Chevalier guignette 

Héron cendré 

Pic mar 

Pouillot fitis 

Odonates

Agrion orangé 

Flore

Cormier 

Isnardie des marais 

Laiche noire 

Orobanche du trèfle 

Potentille des marais 

Sphaigne 

Flore invasive

Renouée du Japon 

Limite administrative

Site Tigy 

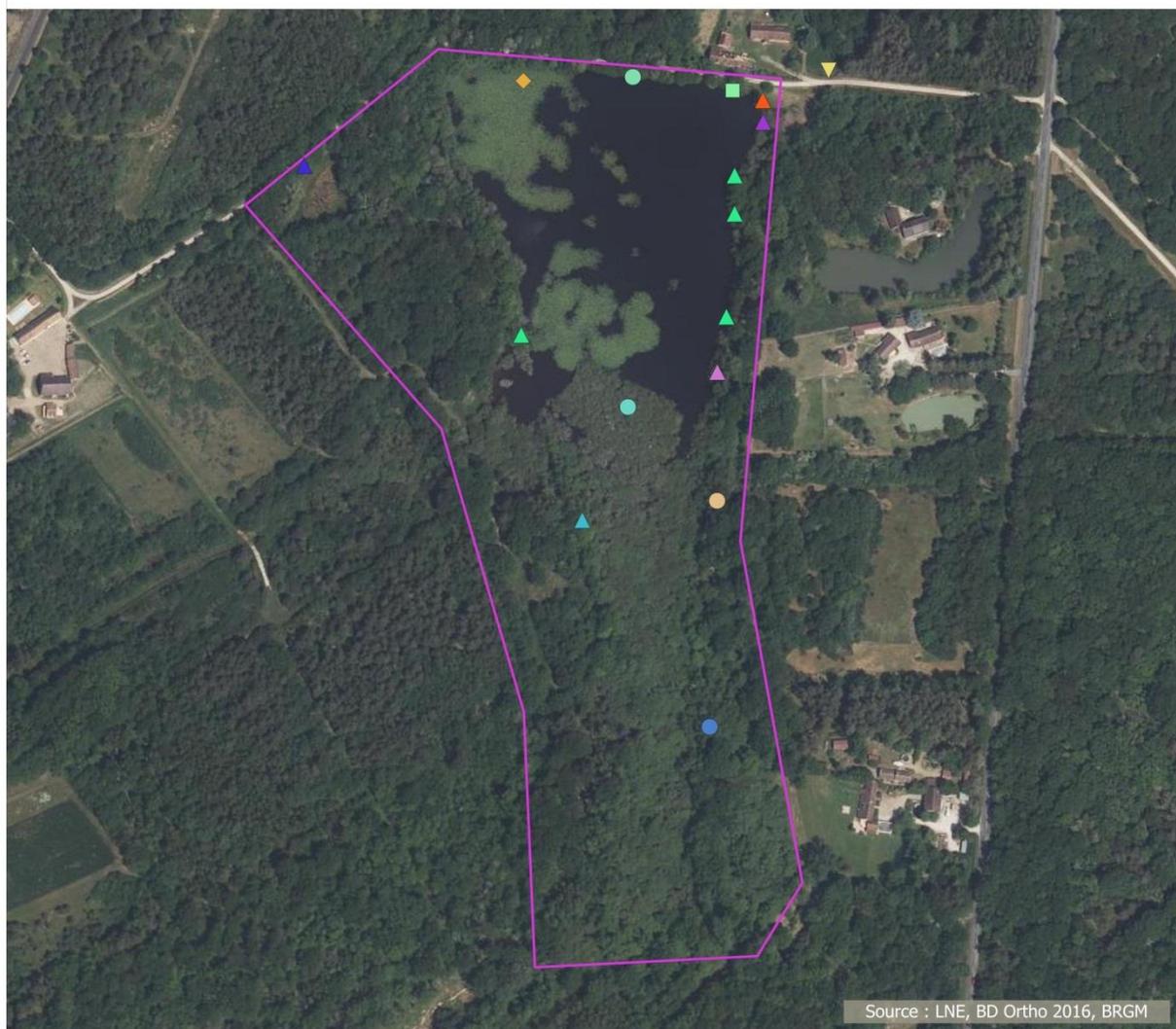
Limite communal 

0 50 100 m



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023

Etang de l'Oisonnière LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Source : LNE, BD Ortho 2016, BRGM

L'Étang de l'Oisonnière en images



Renoncule peltée



Les rives de l'étang



Chevalier guignette



Grenouille verte



Agrion orangé



Laiche noire

L'Étang de l'Oisonnière en quelques mots

➔ Description

Étang en milieu forestier

➔ Diversité ordinaire

127 espèces végétales

28 insectes

1 amphibien

1 reptile

34 oiseaux, dont le Héron cendré nicheur

1 chauve-souris

➔ Espèces remarquables

6 espèces végétales patrimoniales, dont le très rare Comaret

1 insecte « vulnérable »

1 oiseau « en danger », qui vient s'y nourrir

➔ Enjeux à prendre en compte

Qualité des plans d'eau

Conserver et favoriser une grande diversité d'espèces végétales

Conserver les habitats

L'Étang de l'Oisonnière

Pistes de gestion

Objectif 1	Maintenir la qualité de l'eau de l'étang
Action 1-1	<p>Réaliser des opérations de vidanges environ tous les 10 ans suivies d'assecs et de remplissage afin de limiter le développement de la vase ou la prolifération d'éventuelles maladies piscicoles.</p> <p>L'assec est à réaliser lors des périodes de fortes chaleurs (de fin juin à mi-septembre). Il est important de laisser une petite zone en eau (dignes réalisées avec les vases de l'étang par exemple) pour les amphibiens et insectes aquatiques. Suivant le niveau d'empoisonnement du milieu, il est nécessaire de retirer les individus présents en les déplaçant dans un autre étang ou pêcherie. La vidange d'un étang de plus de 3 ha est soumise à demande d'autorisation auprès des services de la DDT.</p> <p>La présence d'ouvrages hydrauliques fonctionnels (moines, bassins de décantation, pêcheries...) permet le maintien de la bonne qualité écologique de l'étang sur le long terme. Il est nécessaire d'assurer leur entretien et/ou mise en place.</p>
Action 1-2	<p>Laisser se développer la végétation aquatique (herbiers, hélophytes...). Cette dernière possède un grand pouvoir d'épuration des eaux, elle sert de support de ponte aux amphibiens (tritons, grenouilles) et aux insectes (libellules en particulier).</p>
Action 1-3	<p>Surveiller les arbres qui poussent sur la digue pour éviter sa dégradation; si nécessaire en abattre quelques-uns. Entretien et restaurer la digue afin qu'elle ne se rompt pas.</p>
Objectif 2	Accueillir une plus grande diversité d'espèces végétales au sein de la mare
Action 2-1	<p>Contrôler le développement des ligneux à proximité immédiate de la mare : élaguer les branches des jeunes saules présents sur les berges et s'assurer que la mare reste bien ensoleillée.</p>
Action 2-2	<p>À terme, si la mare vient à se combler, il sera nécessaire d'envisager un curage. Cette intervention doit se répartir sur deux ans, en ne curant qu'une moitié du plan d'eau par automne. Éviter d'intervenir sur des sols engorgés (attention à la portance de la pelle mécanique). Tous les matériaux extraits doivent séjourner quelques jours sur les berges avant d'être exportés, pour permettre à la faune piégée de retourner dans l'eau.</p>

Le bassin des Acacias en quelques mots

Inventaire de Biodiversité Communale
Commune de Tigy

Espèces remarquables

Chauves-souris

-  Pipistrelle commune
-  Pipistrelle de Kuhl
-  Pipistrelle de Nathusius
-  Sérotine commune

Libellules

-  Leste verdoyant

Reptiles

-  Couleuvre helvétique

Amphibiens

-  Crapaud "commun"
-  Grenouille agile
-  Salamandre tachetée
-  Triton palmé

Flore

-  Scirpe maritime

Espèces invasives

-  Mahonia faux-houx

Limite administrative

-  Site Tigy
-  Limite tigy

0 10 20 m



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023

Bassin des Acacias LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Le Bassin des Acacias en images



Triton palmé



Le Bassin



Pipistrelle de Kuhl



Scirpe maritime



Couleuvre helvétique

Le Bassin des Acacias en quelques mots

➔ Description

Bassin d'orage

➔ Diversité ordinaire

112 espèces végétales

21 insectes

5 amphibiens

17 oiseaux

1 reptile

3 chauves-souris

➔ Espèces remarquables

1 espèce végétale patrimoniale

3 amphibiens protégés au niveau national

➔ Enjeux à prendre en compte

Diversité des espèces aquatiques et terrestres

Qualité de l'eau

Zones refuges et zones de chasse pour la faune

Le Bassin des Acacias

Pistes de gestion

Objectif 1	Améliorer les capacités d'accueil de la biodiversité du bassin
Action 1-1	<p>Réaliser une fauche tardive annuelle sur les deux tiers des berges du bassin afin de créer une zone de transition entre le fond de bassin et les hauteurs. Le tiers restant permet de conserver un accès technique nécessaire à l'entretien. Les zones non fauchées ont une largeur d'environ trois mètres. Elles permettront de servir d'abri et de zone d'alimentation pour la faune (oiseaux, amphibiens, insectes...). Ces zones pourront être fauchées à l'automne.</p> <p>Les insectes constituent l'alimentation principale des deux espèces de chauves-souris du site. Il est donc important de conserver leurs habitats.</p>
Action 1-2	<p>Abattre et/arracher les jeunes arbres (saules, peupliers) présents sur les berges et dans l'eau afin de limiter la colonisation du milieu par les ligneux et la dégradation du bassin par les racines. Ne laisser que quelques sujets, éventuellement.</p>
Objectif 2	Améliorer la fonctionnalité des zones enherbées et boisées
Action 2-1	<p>Sur le modèle d'une gestion différenciée des espaces, diminuer la fréquence de tonte des pelouses. Certains secteurs pourraient n'être tondus/fauchés qu'une à deux fois par an, en évitant toute intervention entre la fin avril et la fin juillet.</p>
Action 2-2	<p>Créer des îlots d'herbes non fauchées et changer leurs emplacements à chaque tonte. Ces îlots de non-intervention, localisés dans les zones peu fréquentées, permettent de préserver la tranquillité de la faune. Ex : développement de zones de végétation spontanée favorables aux insectes (diptères, coléoptères, papillons...).</p>

Action 2-3	<p>Réaliser des fauches tardives avec export de la matière organique En bordure de la zone en eau, laisser une bande de trois mètres pour favoriser le développement de la végétation. Lors de la tonte/fauche, laisser une hauteur de 10-15 cm au minimum.</p> <p>La matière organique résiduelle à exporter peut être intégrée au compost communal ou à la déchetterie. Une fauche tardive réalisée en septembre-octobre est moins impactante sur la biodiversité car la plupart des espèces de faune et de flore ont terminé leur cycle de développement.</p>
Action 2-4	<p>Si plantation, utiliser des semences indigènes. Qu'il s'agisse de semences herbacées ou arbustives, il existe des entreprises spécialisées accompagnant les porteurs de projets dans ce type de démarche. C'est le cas notamment de la marque « végétal local » : https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche/bassin-parisien-sud. Un semis de graines mellifères et nectarifères peut également être intéressant car peu onéreux et rapide à mettre en place.</p> <p>Dans ce cas, privilégier un mélange de fleurs annuelles mellifères et nectarifères.</p>
Action 2-5	<p>Réaliser la taille des arbres et arbustes entre octobre et mars, soit hors de la période de reproduction des oiseaux et des insectes, et pendant la période de repos de la végétation.</p> <p>Conserver la litière et le bois mort sous les arbres, servant d'abris pour les amphibiens hors période de reproduction.</p>
Action 2-6	Proscrire tout usage d'engrais afin de ne pas enrichir le sol, notamment les engrais azotés.
Objectif 3	Maintenir la qualité fonctionnelle du bassin
Action 3-1	<p>Eclaircir le couvert végétal lorsqu'il se révèle trop envahissant Une action ponctuelle de fauchage réalisée sur trois ans à raison d'un tiers par an permet de retirer une partie des végétaux aquatiques tout en maintenant un couvert végétal minimal utile à la reproduction de certaines libellules à enjeu, tel que le Leste verdoyant. A terme, les rhizomes peuvent participer au comblement des évacuations d'eau.</p> <p>La végétation coupée doit être exportée pour éviter le retour de nutriments dans le bassin.</p>
Action 3-2	En cas d'eutrophisation avérée sur le long terme, un curage du bassin peut être réalisé en période d'assez afin d'éviter son comblement.
Objectif 4	Sensibiliser les usagers au patrimoine naturel local
Action 4-1	<p>Informers les habitants sur la biodiversité présente et sur la mise en place d'une gestion différenciée.</p> <p>Présenter l'intérêt d'utiliser des méthodes douces et de ne pas utiliser de pesticides aux jardins, ni d'introduire des espèces exotiques envahissantes (ex : Herbe de la pampa...).</p>
Action 4-2	Mettre en place des suivis ou inventaires simples de biodiversité , à usage des habitants ou des écoliers. Ils ont l'avantage d'être simples à mettre en œuvre et participent à des études nationales (http://www.vigienature.fr/).

L'Étang communal et la plaine des sports en quelques mots

Inventaire de Biodiversité Communale
Commune de Tigy

Espèces remarquables

Oiseaux

- Linotte mélodieuse
- Pic mar

Reptiles

- ★ Orvet fragile

Libellules

- Agrion orangé

Chauves-souris

- Murin de Daubenton
- Noctule commune
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune

Amphibiens

- ◆ Crapaud "commun"
- ◆ Grenouille agile
- ◆ Triton palmé

Flore

- ▲ Cotonaire jaunâtre
- ▲ Épervière lisse
- ▲ Molène fausse blattaire

Espèces invasives

- ▼ Herbe de la pampa
- ▼ Raisin d'Amérique

Limite administrative

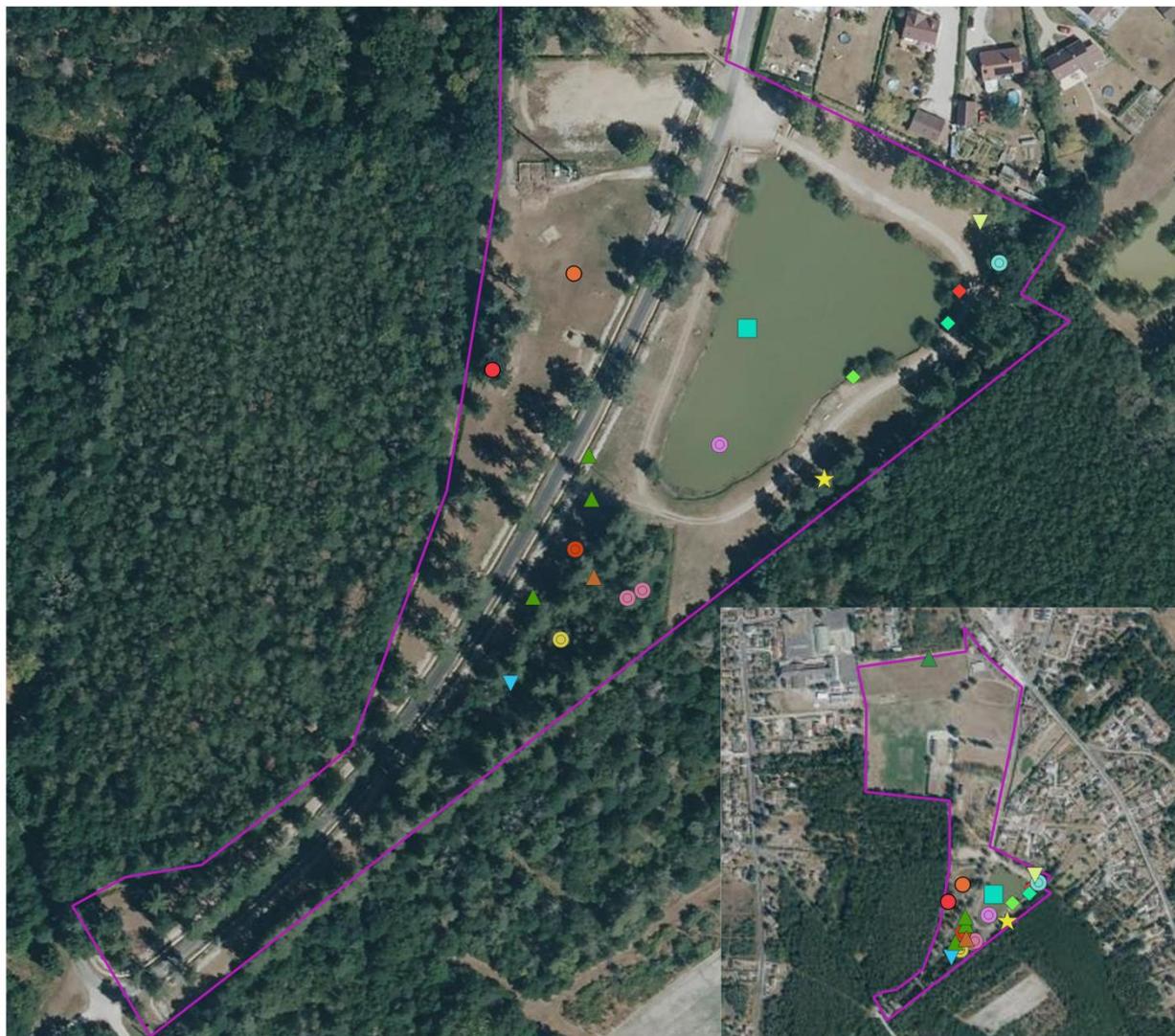
- Site Tigy
- Limite tigy

0 50 100 m



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023

Étang communal et plaine des sports LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES



L'Étang communal et la plaine des sports en images



Épervière lisse



L'étang



Linotte mélodieuse



Orvet fragile



Molène fausse-blattaire



Murin de Daubenton

L'Étang communal et la plaine des sports en quelques mots

➔ Description

Étang et espace vert et de loisirs

➔ Diversité ordinaire

156 espèces végétales

44 insectes

3 amphibiens

1 reptile

10 oiseaux

5 chauves-souris

➔ Espèces remarquables

1 espèce végétale patrimoniale

1 insecte patrimonial

2 amphibiens patrimoniaux

1 reptile patrimonial

2 oiseaux patrimoniaux

➔ Enjeux à prendre en compte

Qualité de l'eau

Améliorer la capacité d'accueil de l'étang et des zones enherbées

Sensibiliser la population

L'Étang communal et la plaine des sports

Pistes de gestion

Objectif 1	Améliorer la capacité d'accueil de l'étang
Action 1-1	Créer des zones refuges pour la faune en empêchant l'accès aux berges sur au moins un quart du pourtour. Laisser s'y développer une végétation favorable aux insectes (notamment libellules) et amphibiens, de type héliophytes (Iris, salicaires...).
Action 1-2	Mettre en place une gestion différenciée des berges en relevant la hauteur de coupe et en réduisant la fréquence de tonte (deux à trois coupes par an). Conserver au moins un tiers des berges sans fauche au printemps et en été (à changer chaque année). Une largeur de 3 mètres minimum est suffisante.
Action 1-3	Adapter l'éclairage nocturne afin de limiter le dérangement des espèces de chauves-souris présentes sur le site. A minima, définir une heure limite d'extinction partielle de l'éclairage public. (ex : 22h30 voire 22 h)
Objectif 2	Veiller à la qualité de l'eau
Action 2-1	Réaliser des opérations de vidanges et d' assecs afin de permettre la minéralisation de la vase, limiter le développement d'éventuelles maladies piscicoles et assainir l'eau. Afin d'optimiser la minéralisation des vases, l'assec est à réaliser lors de périodes de fortes chaleurs (de fin juin à mi-septembre). L'assec peut être prolongé durant l'hiver et le printemps suivant. Auquel cas, il est important de laisser une petite zone en eau en réalisant des digues à l'aide des vases de l'étang pour permettre aux amphibiens et insectes aquatiques de regagner leur milieu. Les vidanges d'étang sont soumises à déclaration auprès de la DDT, au moins 15 jours avant le début de celles-ci. Se rapprocher de la DDT avant tout travaux de vidange, des arrêtés préfectoraux peuvent limiter les vidanges. Proscrire les traitements chimiques et le chaulage car ils ont un impact très grand sur la microfaune et la microflore, organismes indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes.
Action 2-2	Permettre le développement des espèces héliophytes dans l'étang. Elles possèdent un grand pouvoir d'épuration des eaux.
Action 2-3	Sensibiliser les pêcheurs à l'impact de leurs pratiques (appâtage) sur la qualité de l'eau et l'équilibre de l'écosystème (déséquilibre du peuplement piscicole, pêche de nuit si elle est pratiquée, empoisonnement avec des espèces exotiques...).

La sensibilisation, un volet important de l'IBC

Sept animations ont été organisées pour les enfants des écoles, pour un total de 127 enfants sensibilisés :

12 mai : « Découverte sensorielle de la nature autour de l'étang communal » ;

14 juin : « Première approche des pollinisateurs sauvages avec capture et observation d'hyménoptères » ;

23 septembre : « Tenue d'un stand et balade naturaliste au départ de l'étang communal en passant par l'étang de l'Oisonnière. Évocation du bois mort, observation d'amphibiens, approche des usages alimentaires et médicinaux de quelques plantes sauvages » ;

14 octobre : « Atelier nichoirs et gîtes à chauves-souris, précédé d'une projection sur le thème de la biodiversité et de la faune du Loiret » ;

15 décembre : « Conférence de restitution des résultats de l'IBC ».



Récapitulons :

des clés pour l'accueil de la biodiversité !

- Maintenir tant que possible les zones en libre évolution ;
- Laisser chaque fois que c'est possible évoluer la végétation spontanée ;
- Conserver des bandes enherbées au pied des composantes verticales du paysage (haies, lisières, alignements d'arbres, bosquets...)
- Privilégier quand cela est possible des essences issues du « végétal local » pour les plantations ; utiliser des essences indigènes à fleurs et à fruits pour les diverses plantations (haies, massifs...);
- Veiller à la qualité de l'eau (étangs, zones humides)



*Merci
pour votre attention*

Crédit photographique :
© Loiret Nature Environnement
© Wikimedia Commons

